

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

14

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **26 JUIN 2026**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAİ
AUPRES DE LA CDC
POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION
DE 16 LOGEMENTS (10
PLUS 6 PLAİ) « CLOS
ST PIERRE »
LES ARCS-SUR-ARGENS
544-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22 (suite au décès soudain d'un
administrateur)**

Présents : Thierry ALBERTINI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Christophe REGIMBEAU

Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à P EVEILLEAU
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO,
Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Mme BAILLY (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 16 du 25 Octobre 2022, vous avez autorisé la construction de 16 logements « Clos
St Pierre » Les Arcs-sur-Argens.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 492 648,00 € et
dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAÎ

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAÎ	PLAÎ Foncier
Montant	674 010,00 €	289 812,00 €	345 987,00 €	182 839,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée d'Amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.29 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.29 %
	<i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>			
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>			

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Dracénie Provence Verdon Agglomération à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI